



QUESTIONS AUX CANDIDATS A L'ELECTION PRESIDENTIELLE DE 2012 PORTANT SUR LES ENJEUX DE L'ENERGIE

1. Politique énergétique européenne

- a. Quelles priorités défendrez-vous pour la politique énergétique européenne dans les prochaines années ? Quel modèle économique et politique vous semble le plus adapté à ces priorités ? Quels seront vos engagements et vos actions concrètes à court, moyen et long terme ?
- b. Quelle est votre approche de la sécurité énergétique de l'Europe ?

2. Ouverture des marchés de l'énergie

- a. Quel bilan faites-vous de l'ouverture des marchés ?
- b. Considérez-vous que le modèle « concurrentiel » mis en œuvre jusqu'à présent dans le secteur énergétique soit adapté aux impératifs de lutte contre le réchauffement climatique, de traitement de la précarité énergétique et de sécurisation des approvisionnements énergétiques ? Considérez-vous que la loi NOME est adaptée à ces impératifs, et notamment à ceux des investissements industriels indispensables à la sécurité des approvisionnements ? Reviendrez-vous sur cette loi ?
- c. A partir du moment où la commission européenne considère que la loi NOME rend effective l'ouverture du marché français de l'électricité, pensez-vous que l'ouverture à la concurrence des ouvrages hydrauliques soit indispensable, cohérente avec le modèle précédents et finalement opportune au vu de la désoptimisation industrielle qui en résulte et notamment en l'absence de réciprocité avec les autres pays européens en la matière ?

3. Politique énergétique française

- a. Quel bouquet énergétique et quelle diversification préconisez-vous à court, moyen et long terme pour la France ?
 1. Quelle place comptez-vous y donner au nucléaire ? Quelle est votre position sur l'EPR, sur la gestion des déchets nucléaires et sur le démantèlement des centrales ? Considérez-vous que l'Etat doit détenir un contrôle direct sur la gouvernance des entreprises exploitantes nucléaires ?
 2. Quel avenir voyez-vous au gaz dans le mix énergétique français ? Que préconisez-vous pour assurer la sécurité et la compétitivité des approvisionnements gaziers du pays dans un univers énergétique mondial instable ?
 3. Quel développement voyez-vous pour les énergies renouvelables en France ? Quel modèle économique comptez-vous favoriser pour assurer à ces filières un développement qui soit davantage industriel que fiscal et qui favorise l'autoconsommation ?
- b. Quelle sera votre politique tarifaire en matière d'électricité, tant en structure qu'en niveau ? Comment comptez-vous permettre à cette politique tarifaire d'assurer le financement des importants investissements industriels auquel le secteur énergétique français est confronté ?



- c. Compte tenu de l'évolution du marché mondial du gaz, quelle politique tarifaire gaz mettez-vous en œuvre ?
- d. Quelle politique d'efficacité et de sobriété énergétiques envisagez-vous de déployer ? Comment envisagez-vous de financer la mise en œuvre de cette politique ?
- e. Quelle sera votre politique de lutte contre la précarité énergétique ?
- f. Quel modèle d'organisation défendez-vous pour le service public de la distribution ? Défendez-vous le modèle national actuel qui garantit à la fois le meilleur rapport qualité / prix d'Europe et la péréquation tarifaire ?
- g. Quel rôle voulez-vous voir jouer par les Régions aux côtés de l'Etat dans la mise en œuvre de la politique énergétique du pays ?
- h. Comment voyez-vous le rôle et les missions des organismes « indépendants » comme la Commission de Régulation de l'Energie et l'Autorité de Sureté Nucléaire ?
- i. Quelle sera votre politique en matière de transports ? A l'instar des liens étroits entre mix énergétique et développement des transports électriques, comment comptez-vous assurer la cohérence entre la politique énergétique que vous défendez pour le pays et celle en matière de transports ?
- j. En quoi la politique énergétique que vous envisagez prépare-t-elle à « l'Après Pétrole » ?

4. Avenir et gouvernance des entreprises du secteur énergétique français

- a. Quel rôle comptez-vous donner à la puissance publique dans le secteur énergétique français ? Dans ce cadre, quel rôle comptez-vous confier aux entreprises du secteur public dans la mise en œuvre de votre politique énergétique et comment définissez-vous le rôle de l'Etat actionnaire ? Quel bilan faites-vous pour l'intérêt général, les consommateurs français et les salariés de la privatisation de Gaz de France ?
- b. Comment voyez-vous l'évolution du modèle des Entreprises Locales de Distribution ?
- c. Considérez-vous que la cotation en bourse des entreprises du secteur énergétique soit adaptée aux enjeux du secteur énergétique, et notamment ceux relatifs au financement des investissements industriels massifs des prochaines années ? Quel modèle de gouvernance préconisez-vous pour les entreprises du secteur ?

5. Modèle social

- a. Comment envisagez-vous l'évolution du régime spécial des retraites des Industries Electriques et Gazières ?
- b. Considérez-vous que le statut des Industries Electriques et Gazières doit rester la référence pour toutes les entreprises du secteur énergétique intervenant en France ? Etendez-vous ce statut aux entreprises intervenant dans le domaine de la commercialisation, des énergies renouvelables et de la sous-traitance, y compris nucléaire ?

6. Compte tenu des défis énergétiques auxquels la France et l'Europe sont confrontées, quel rôle souhaiteriez-vous voir jouer à l'encadrement des entreprises de ce secteur ? Quelles innovations souhaiteriez-vous proposer pour renforcer le cas échéant leur implication ?

Pour nous adresser vos réponses :

- par courrier : CFE-CGC Energies 59, rue du rocher 75008 PARIS
- par e-mail : contact@cfe-energies.com

